



# Présentation conseil communal de Château-d'Oex – 18 mai 2017



**GROUPEMENT  
FORESTIER**  
PAYS-D'ENHAUT

p.a. bourse communale, case postale 16  
CH - 1659 Rougemont

info@gfpe.ch  
www.gfpe.ch



# Programme

- Introduction
- Organisation du gfpe
- Informations VD
- Discussion



# Buts du gfpe

- Assurer une gestion durable des forêts de ses membres, particulièrement dans les forêts de protection
- Communiquer avec ses membres et répondre à leurs attentes diverses
- Valoriser et promouvoir le bois du Pays-d'Enhaut sous toutes ses formes
- Assurer une communication ainsi qu'une vulgarisation des travaux du GFPE auprès de la population
- Maintenir du personnel forestier qualifié et performant pour assurer les différents travaux forestiers ainsi que les travaux délégués par les membres du GFPE (29 collaborateurs)
- Former des apprentis et assurer la formation continue et la spécialisation de ses employés (9 apprentis formés à ce jour)
- Assurer et contrôler la sécurité au travail de son personnel
- Développer la filière de production du bois énergie de façon durable
- Favoriser le tissu économique du Pays-d'Enhaut et collaborer le plus possible avec les entreprises régionales



## Activités du gfpe

- Gestion forestière dans les forêts des membres du gfpe
- Gestion forestière dans les forêts confiées par contrat de gestion
- Entretien de biotopes, dans le cadre des projets de biodiversité en forêt
- Construction d'ouvrages en bois (génie forestier)
- Travaux spéciaux confiés par les communes, le canton ou des tiers
- Entretien des chemins pédestres
- Artisanat forestier (tavillons, bassins, tables, chenaux etc.)
- Production de bois énergie
- Participation et animation de certaines manifestations (ex. bois qui chante)
- Pour les gardes forestiers, tâches d'autorité publique

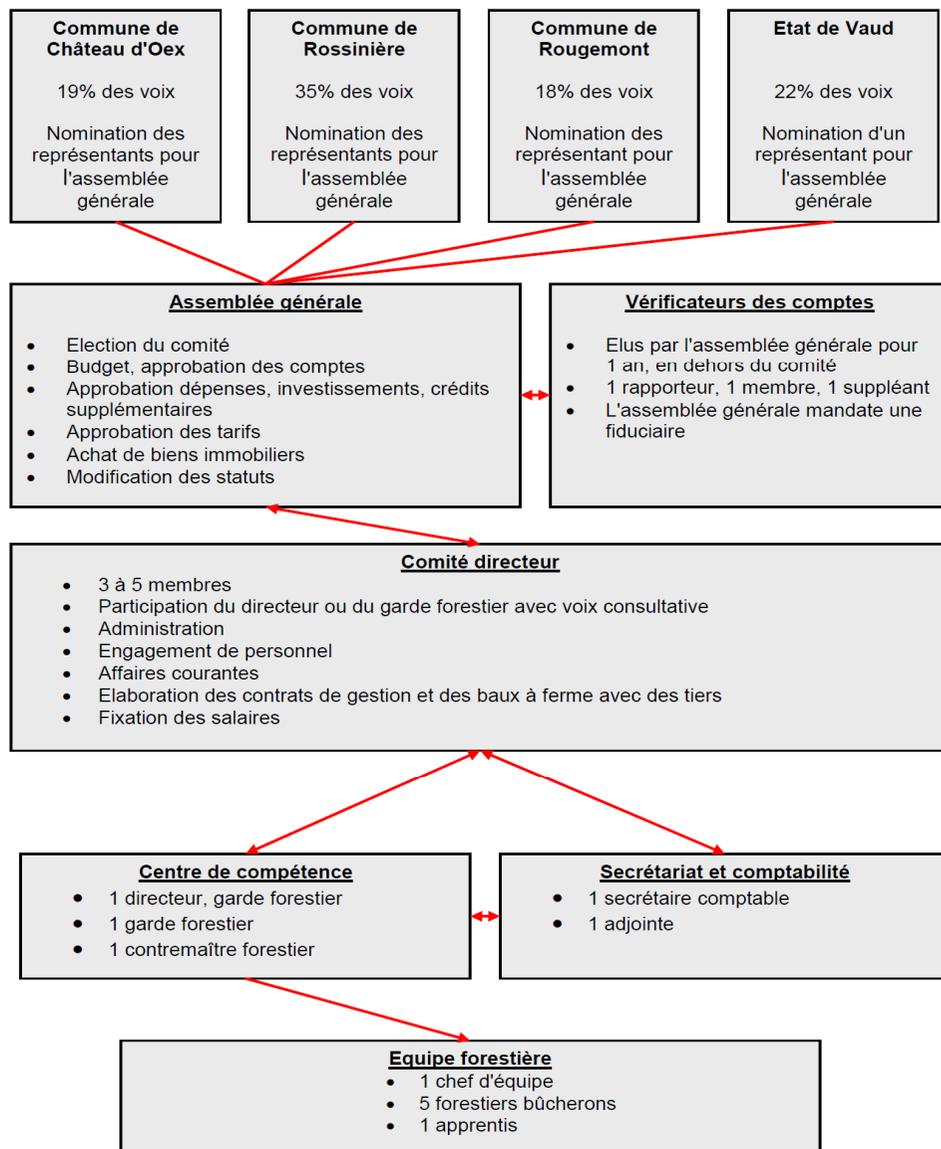


# Infrastructures du gfpe

- Hangar forestier - Flendruz
- Bureau du centre de compétence - Rossinière
- Dépôts «satellites»
- Refuges forestiers

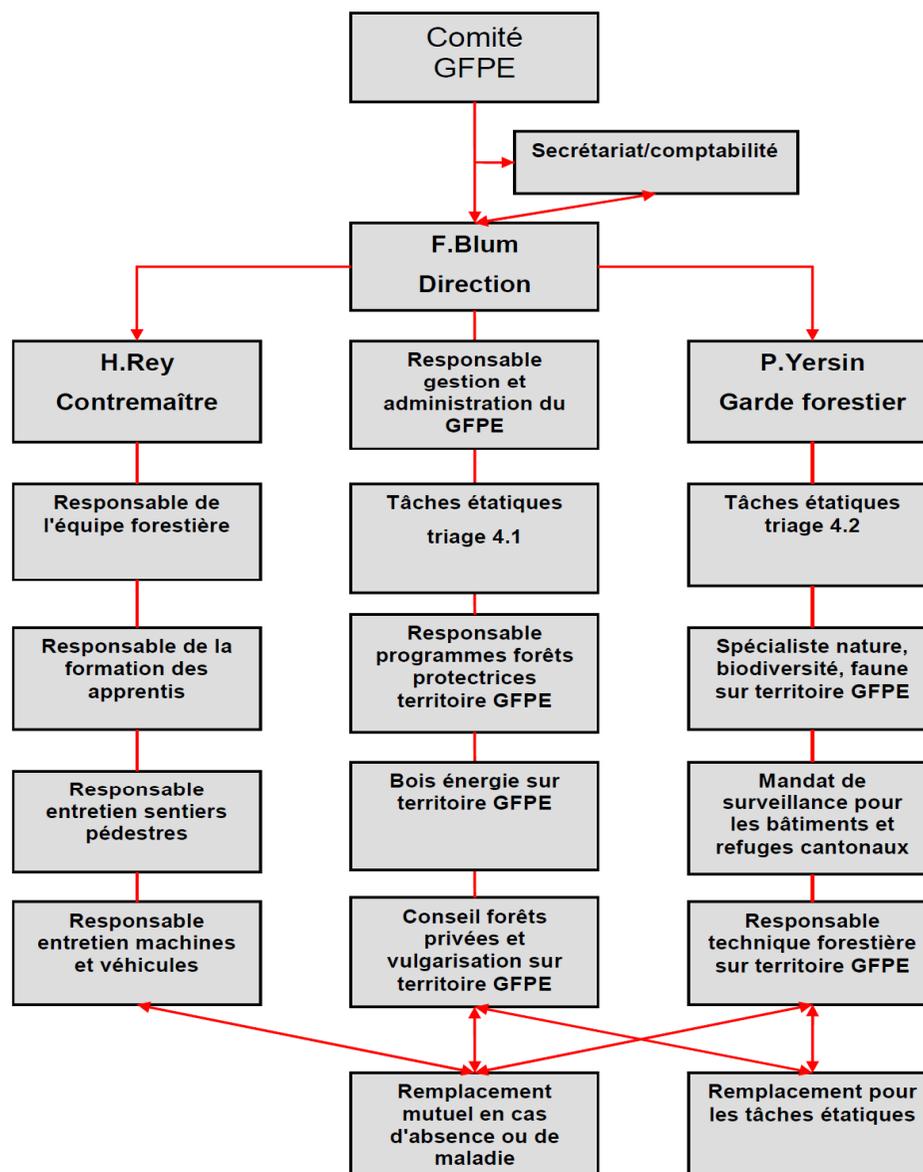


# Organisation du gfpe



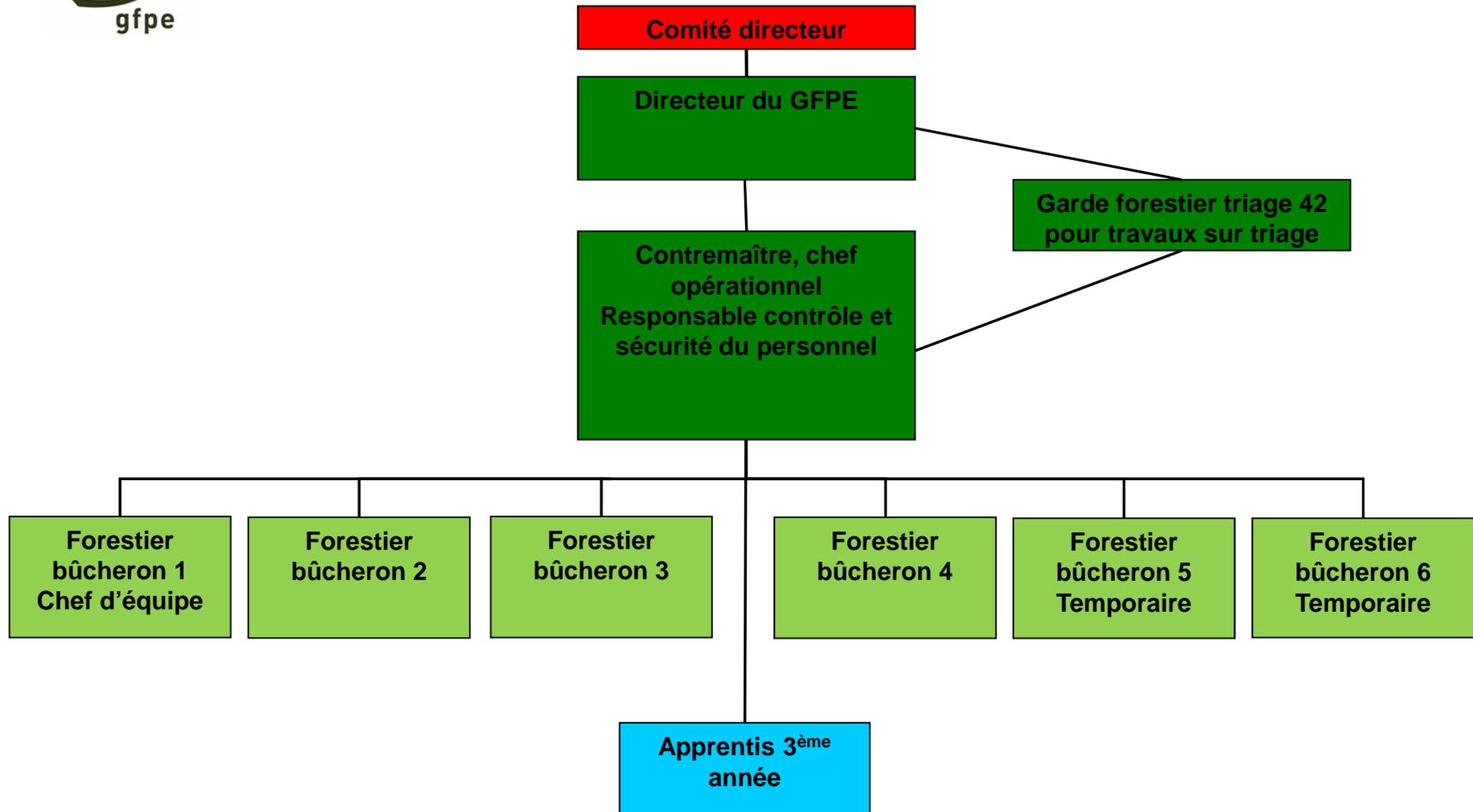


# Organisation centre de compétence



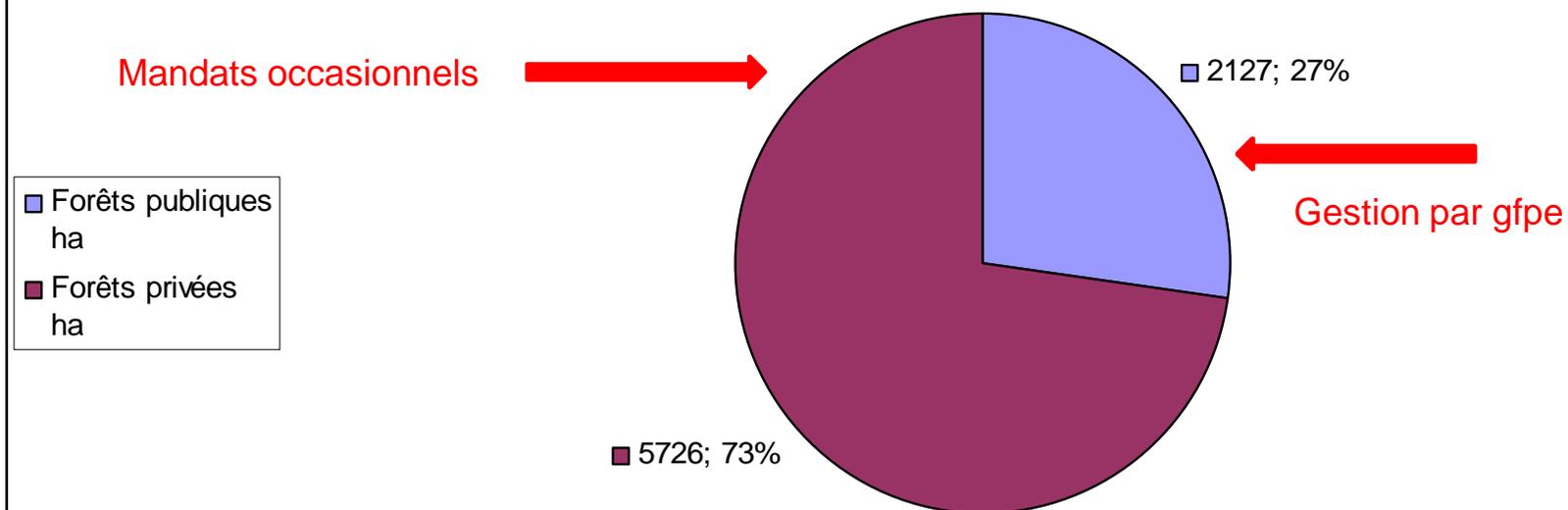


## Organisation équipe forestière





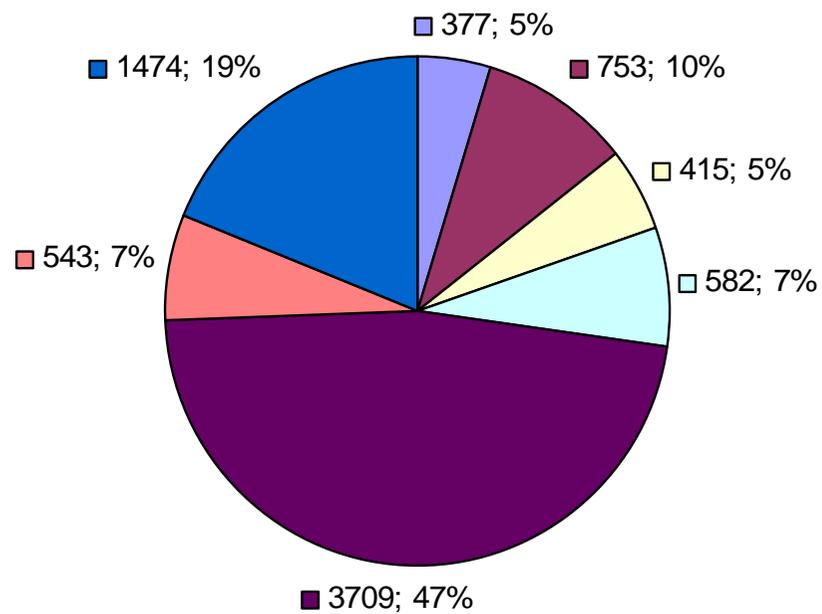
## Répartition de la surface forestière du Pays d'Enhaut par propriétaires publiques/privés





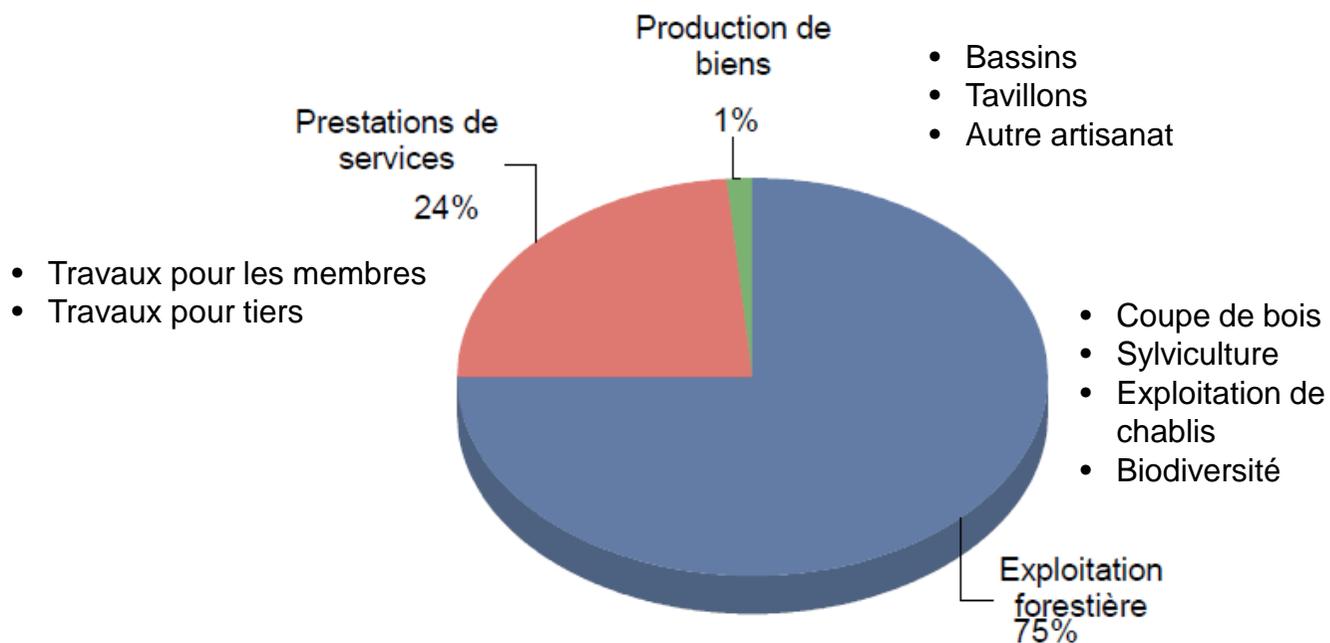
### Répartition de la surface forestière du Pays d'Enhaut par type de propriétaire (Total 7'853 hectares)

- Commune de Château-d'Oex  
ha
- Commune de Rossinière  
ha
- Commune de Rougemont  
ha
- Forêts cantonales  
ha
- Privés Château-d'Oex  
ha
- Privés Rossinière  
ha
- Privés Rougemont  
ha





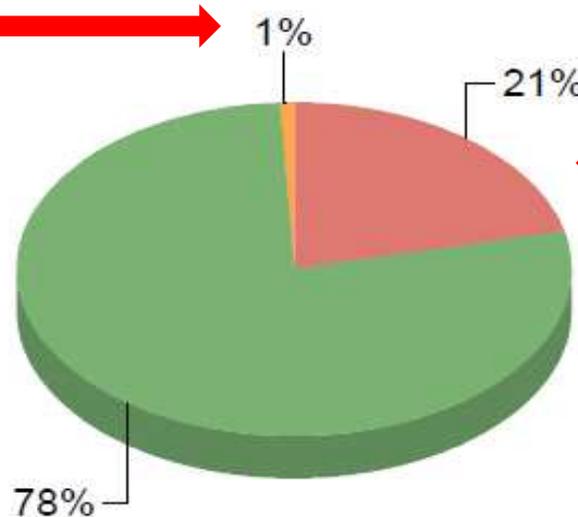
## Activités par centre de production





## Activités par centre de production «forêt»

Augmentation biodiversité



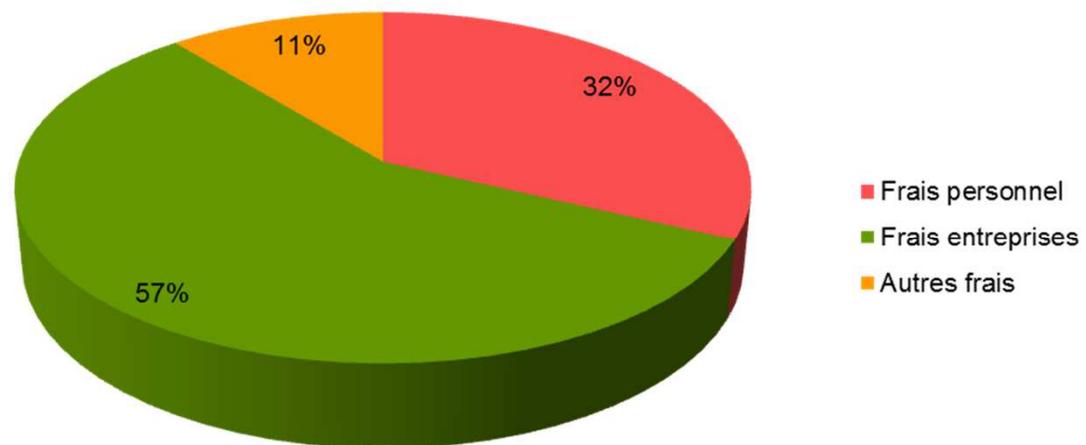
Pas de subventions



Forêts de détente	0%
Forêts de production	21%
Forêts protectrices	78%
Nature et paysage	1%
Sans priorité	0%
Total :	100%

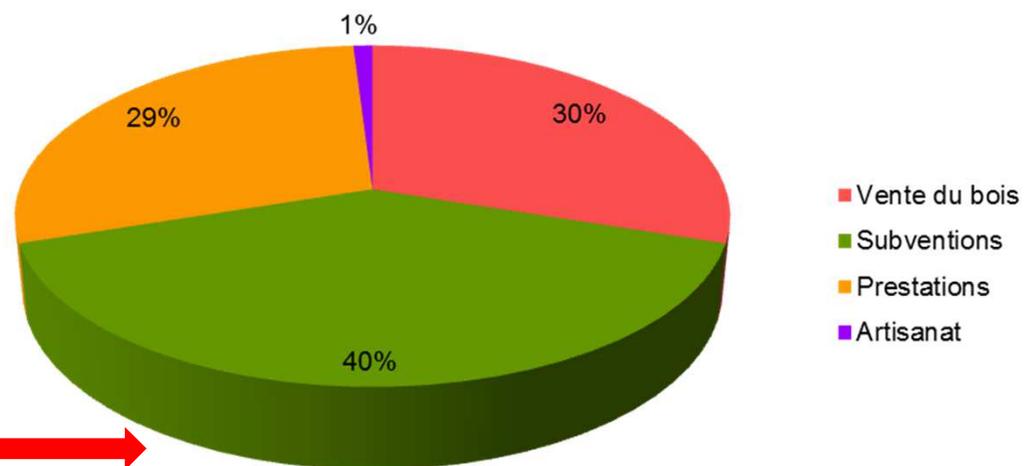


## Charges du gfpe



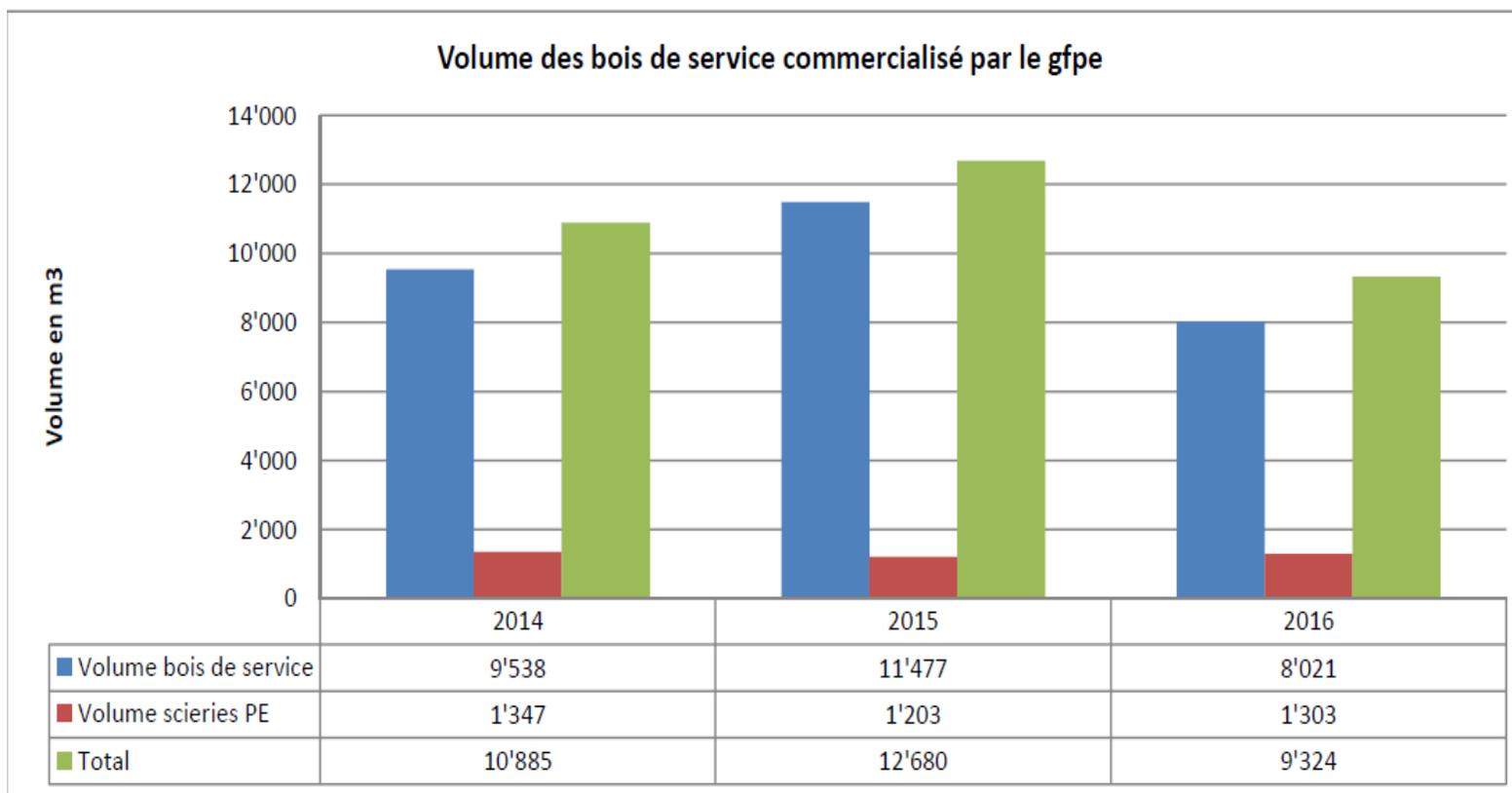


## Produits du gfpe





## Scieries PE





## Adjudication des travaux

Choix de l'adjudicataire par la méthode des critères pondérés							
Dossier N° :			Total des points attribués				
			Entreprise 1	Entreprise 2	Entreprise 3	Entreprise 4	Entreprise 5
Ordre d'importance des critères	Valeur des critères	Critères					
1	60	Prix ▼	0	0	0	0	0
2	10	Références et connaissances ▼	0	0	0	0	0
3	5	Méthode de travail ▼	0	0	0	0	0
4	10	Qualification du personnel ▼	0	0	0	0	0
5	5	Formation des apprentis ▼	0	0	0	0	0
6	5	Proximité de l'entreprise ▼	0	0	0	0	0
7	5	Activité annuelle ou périodique ▼	0	0	0	0	0
<b>Total critères</b>	100	Valeurs de pondération	0	0	0	0	0
			Résultat du concours	1	1	1	1

- Proposition par centre de compétence
- Attribution par comité du gfpe



# Travaux en cours

- Développement filière bois énergie
- Renforcement filière bois résineux du PE
- Biodiversité
- Chalarose du frêne
- Réchauffement climatique
- Forêts privées

## Quelques notions de base sur la forêt

---

- La forêt est régie au niveau national par la Loi fédérale sur les forêts (Lfo), ainsi que son Ordonnance (Ofo)
  - Au niveau cantonal, la forêt est régie par la Loi forestière cantonale (LVLFo) et son règlement d'application (RLVLFo)
  - Ces textes légaux précisent notamment ce qui est considéré comme de l'aire forestière → chaque arbre n'est pas forcément de la forêt
  - L'aire forestière suisse est protégée, aussi bien au niveau de son étendue que de sa qualité → le propriétaire forestier n'a que peu de marge de manœuvre dans la gestion de sa forêt
-

## Important pour le propriétaire

---

- En cas de doute sur le statut des arbres, faire appel au garde forestier, qui se renseignera auprès de l'inspecteur
- La désignation cadastrale ne fait pas foi, c'est l'état des lieux qui est déterminant
- Chaque arbre destiné à être abattu nécessite une autorisation:

forêt:                   → permis de coupe par le garde forestier (LVLFo)

non forêt:             → autorisation par la Municipalité (LPNMS, règlement communal)

---

# Organisation forestière dans le Canton de Vaud

---

- Le territoire cantonal est divisé en arrondissements (15), dirigés par un ingénieur forestier et en triages (72), gérés par un garde forestier
  - Les ingénieurs forestiers sont employés par la Direction générale de l'environnement (DGE) de l'Etat de Vaud
  - Les gardes forestiers sont employés par une commune, un ensemble de communes, un groupement forestier ou l'Etat
  - L'organisation forestière et les compétences de ses agents sont régis par les lois forestières fédérale (Lfo) et vaudoise (LVLFo)
-

# Compétences de l'inspecteur forestier

---

- Assurer l'application de la loi forestière sur le territoire de son arrondissement (ex. permis de construire)
  - Police forestière
  - Martelage (compétence déléguée aux gardes forestiers)
  - Aménagement forestier
  - Dangers naturels
  - Subventions
  - Autres tâches spécifiques à une région ou un inspecteur
-

# Compétences du garde forestier

---

Le garde forestier vaudois a deux casquettes:

1. Tâches étatiques

Il est alors subordonné à l'inspecteur forestier

2. Gestion des forêts

Il est subordonné à son employeur

---

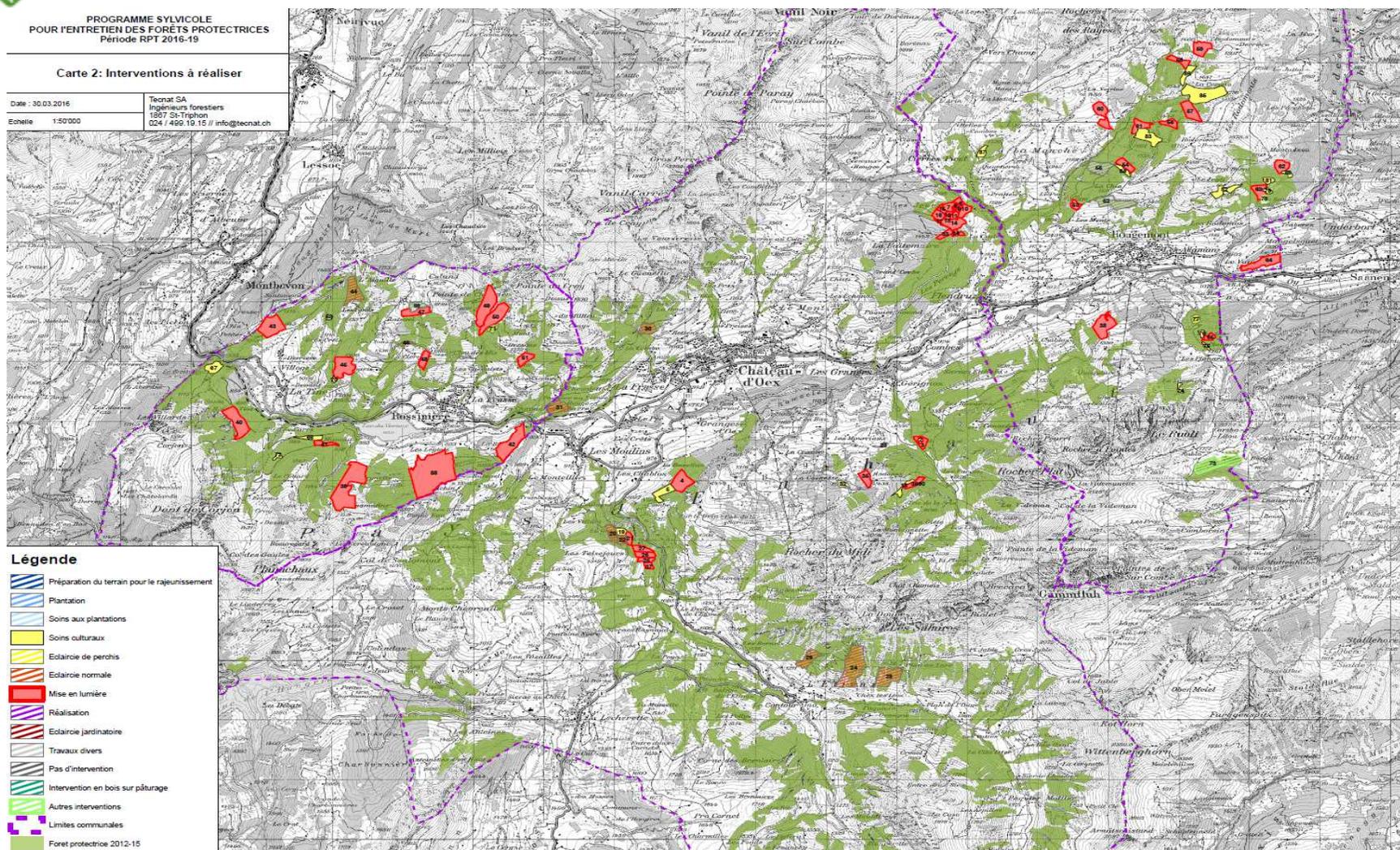
# Tâches étatiques du garde forestier

---

- Collaboration avec l'inspecteur forestier et représentation de la DGE
- Information de la population et vulgarisation
- Promotion des ressources de la forêt
- Formation continue en relation avec les tâches étatiques
- Martelage en forêt publique
- Martelage en forêt privée et conseils aux propriétaires
- Police et conservation des forêts
- Surveillance sanitaire des forêts
- Collaboration pour la détection des dangers naturels

Pour l'accomplissement de ces tâches, le GFPE est rémunéré par la DGE

# Elaboration du programme d'entretien des forêts protectrices (RPT 2016-2019)



# Elaboration du programme d'entretien des forêts protectrices

---

Par période de subventionnement de 4 ans et dans le cadre de l'enveloppe de subventions attribuée à son arrondissement, l'inspecteur forestier, en collaboration avec ses gardes forestiers, élabore un programme d'entretien, tenant compte des critères suivants:

- Enjeux à protéger
  - Urgence sylvicole
  - Marché des bois
  - Répartition géographique
-

# Elaboration du programme d'entretien des forêts protectrices

---

Modification du programme possible en cours de période (aléas météorologiques, disponibilité main d'œuvre, marché des bois, etc.)

→ Dans tous les cas, chaque modification doit être validée par l'inspecteur forestier, garant de l'attribution des subventions

---



# Attribution des subventions

---

Une directive cantonale régit l'entretien des forêts de protection, fixant notamment:

- Les conditions d'octroi (ex. fiche NAIS)
  - Les travaux pouvant bénéficier d'une subvention
  - Le mode de subventionnement (forfaits / coûts effectifs)
  - La qualification (compétence) des ouvriers
- Pas de libre appréciation du garde ou de l'inspecteur forestier
-

# Informations complémentaires



[www.vd.ch/themes/environnement/forets](http://www.vd.ch/themes/environnement/forets)



[www.gfpe.ch](http://www.gfpe.ch)

Facebook – Groupement forestier du Pays-d'Enhaut



# Discussion